

FRASNE

Notre Village



**BULLETIN
MUNICIPAL
N°15**

**Mai
1995**



LE MOT DU MAIRE

C'est un moment émouvant pour un maire et pour l'équipe municipale que de venir rendre compte du mandat que vous nous avez confié en 1989.

Après quelques mois d'observation et de recherche de compromis, tous vos élus ont compris que ce n'était pas à travers une opposition stérile qu'il fallait envisager le travail, mais au contraire, s'entendre sur les principaux objectifs qui viseraient le développement de notre village et amélioreraient la qualité de vie des habitants.

Très vite nous avons retenu comme axes de travail:

- le développement économique et la création d'emplois
- l'amélioration du logement et la possibilité d'en augmenter le parc aussi bien en constructions individuelles qu'en logements sociaux.
- renforcer les services et en créer d'autres
- gérer le patrimoine naturel dans un souci d'équilibre entre l'économie et la protection de l'environnement
- s'appuyer sur les potentialités du monde associatif en développant le partenariat qui paraît exemplaire aujourd'hui
- améliorer les équipements comme la voirie, les réseaux

Lorsque l'on sait tout ce que recouvre ces six objectifs, on mesure mieux la tâche qui s'ouvrait devant l'ensemble du Conseil Municipal.

Pour dix conseillers, c'était la première expérience au sein d'une équipe municipale. Je dois à ce niveau dire combien j'ai apprécié la faculté d'adaptation de chacun, même devant des dossiers difficiles et compliqués.

Pour réussir, il fallait que les compétences de tous soient utilisées et c'est à travers le travail des commissions que les idées se sont forgées, que les décisions ont été préparées. Pour ma part j'ai laissé beaucoup de liberté à chaque commission pour ouvrir les dossiers qu'elles jugeaient importants, pour rechercher des solutions face aux nombreux problèmes qui surgissaient.

Ce travail de fourmi devait alors permettre au Conseil de décider en connaissance de cause. Jamais je n'ai amené un dossier devant le Conseil Municipal sans que la commission compétente se soit prononcée. C'est au prix d'une telle confiance que Frasne a connu un développement comme jamais vous ne le trouverez dans le passé.

Certes tout n'est pas parfait, des problèmes n'ont pas été résolus et certains dossiers sont peut-être restés sous le coude. Il faut en avoir conscience pour l'avenir. Ce qui n'est pas fait peut l'être dans les années à venir.

Notre village est souvent cité en exemple au vue des résultats globaux. Son dynamisme a peut-être un revers de la médaille avec l'idée qui peut naître dans les esprits des habitants des villages voisins et des élus que "Frasne veut tout". J'ai cherché à conserver la cohésion au sein du SIVOM mettant toujours en avant que le développement de Frasne profitait aussi à tous les villages voisins et amis. Ensemble nous avons tout de même régler le problème des ordures ménagères, nous avons restructuré le collège, nous avons choisi de préserver la richesse biologique de la vallée du Drugeon et prévu de mettre en place un véritable assainissement.

Aujourd'hui les élus sont conscients que c'est à travers l'intercommunalité que nous arriverons à sauver notre milieu rural.

Mais je reviens à Frasne et à ses habitants pour leur dire que leur Conseil Municipal a tout fait ce qui était possible pour leur donner du travail, les loger correctement, les aider lorsqu'ils avaient des projets, les soutenir lorsqu'ils se trouvaient en difficulté.

Nous avons développé un véritable partenariat avec le monde associatif. Nous sommes convaincus que la vie d'un village doit pouvoir s'appuyer sur des associations dynamiques et portuses de projets. C'est ainsi que nous avons pu réaliser des équipements fonctionnels pour la pratique de nombreuses activités sportives ou culturelles. Tous les bénévoles qui s'investissent ainsi méritent notre reconnaissance et nos encouragements.

Au moment d'un bilan je me dois bien sûr de remercier toute l'équipe municipale qui m'a soutenu pendant ce mandat, les adjoints qui ont assumé une part des responsabilités, les présidents de commissions. Tous les conseillers ont consacré beaucoup de leur temps pour la commune. Je vous invite à renouveler votre confiance pour l'avenir à ceux qui souhaitent continuer à se consacrer à la vie publique. Mais je pense aussi aux employés municipaux, dont la vocation est de relayer les décisions du Maire et du Conseil. Ils l'ont toujours fait avec beaucoup de compétence et de dévouement. J'y associe les sapeurs pompiers qui placés sous ma responsabilité n'ont jamais failli à leur devoir. Tous ainsi unis nous avons le sentiment d'avoir répondu pour l'essentiel à vos attentes.

Sans vouloir dresser une liste exhaustive de nos réalisations, il me paraît important de rappeler les dossiers traités. La totalité des sommes investies, plus de 10 milliards de centimes, prouve combien notre activité fut importante. Cela

a pu se faire aussi sans pour autant trop augmenter les charges fiscales sur vos ménages . Les produits de la forêt , les nombreuses subventions que nous avons négociées , les dotations de l'Etat , le recours à l'emprunt sont venus apporter les fonds nécessaires . Les finances de la commune sont saines , mais il ne faut pas pour autant relâcher notre vigilance afin de limiter certaines dépenses de fonctionnement . C'est parce que nous serons capables d'économiser dans les dépenses courantes que nous pourrons dégager des finances pour continuer à investir.

Economiser pour pouvoir investir ,ce pourrait être un des conseils à adresser à la future équipe municipale qui aura la charge de nous conduire dans le troisième millénaire.

Mon second conseil se veut tourné vers la confiance que j'ai en l'homme et en ses capacités de créer . Il faut continuer à avoir des projets pour que notre village reste inscrit dans une politique de développement.

Et si je peux me permettre un troisième conseil ,j'invite tous ceux et celles qui formeront le prochain conseil d'accepter la concertation . Chaque personne est capable d'apporter de bonnes idées quelles que soient ses opinions.

Quant à moi ,après plus de 24 ans passés au sein du Conseil ,j'ai souhaité ne pas me représenter. Cette décision est motivée par le fait que je n'ai plus assez de temps à consacrer à la commune du fait de ma profession . En effet conduire une commune comme Frasne nécessite une très grande disponibilité . La fonction de maire occupe bien un mi-temps.

Je garderai un excellent souvenir de cette partie de ma vie passée au service de la collectivité . J'y ai appris beaucoup ,j'ai connu avec mes collègues des moments de satisfaction ,mais aussi d'autres de découragements . Malgré tout c'est une belle expérience à vivre et je suis convaincu que tous ceux et toutes celles que vous élirez les 11 et 18 juin connaîtront cette joie et ce désir de réussir pour les autres.

Aimons notre village , aimons ses habitants ,et à partir de là tout sera possible.

Avec mes sentiments les meilleurs

Votre Maire,

Il ne faut pas faire passer sans doute pour augmenter les charges fiscales sur vos
"produits", les produits de l'impôt, les contributions additionnelles que nous sommes
habitués à payer. Le principe de l'impôt est de peser sur le revenu, et non sur le
produit. Les produits de l'impôt sont destinés à servir de base à la fixation
des contributions. Les produits de l'impôt sont destinés à servir de base à la
fixation des contributions. Les produits de l'impôt sont destinés à servir de base à
la fixation des contributions.

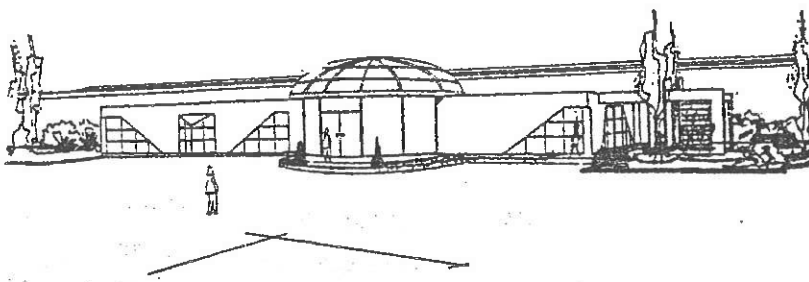
Il ne faut pas faire passer sans doute pour augmenter les charges fiscales sur vos
"produits", les produits de l'impôt, les contributions additionnelles que nous sommes
habitués à payer. Le principe de l'impôt est de peser sur le revenu, et non sur le
produit. Les produits de l'impôt sont destinés à servir de base à la fixation
des contributions. Les produits de l'impôt sont destinés à servir de base à la
fixation des contributions. Les produits de l'impôt sont destinés à servir de base à
la fixation des contributions.

Il ne faut pas faire passer sans doute pour augmenter les charges fiscales sur vos
"produits", les produits de l'impôt, les contributions additionnelles que nous sommes
habitués à payer. Le principe de l'impôt est de peser sur le revenu, et non sur le
produit. Les produits de l'impôt sont destinés à servir de base à la fixation
des contributions. Les produits de l'impôt sont destinés à servir de base à la
fixation des contributions. Les produits de l'impôt sont destinés à servir de base à
la fixation des contributions.

Il ne faut pas faire passer sans doute pour augmenter les charges fiscales sur vos
"produits", les produits de l'impôt, les contributions additionnelles que nous sommes
habitués à payer. Le principe de l'impôt est de peser sur le revenu, et non sur le
produit. Les produits de l'impôt sont destinés à servir de base à la fixation
des contributions. Les produits de l'impôt sont destinés à servir de base à la
fixation des contributions. Les produits de l'impôt sont destinés à servir de base à
la fixation des contributions.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE et L'EMPLOI

HONSEL - Rivets - éléments d'assemblage



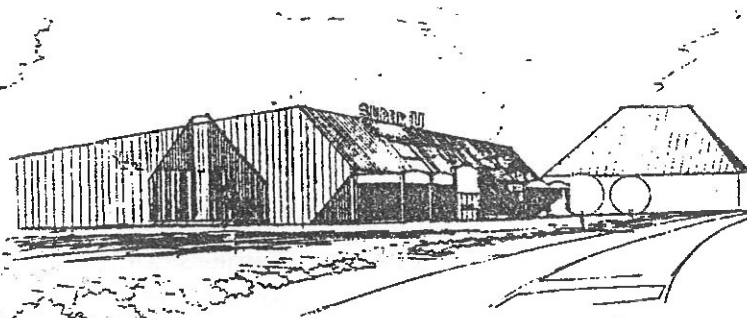
- 1989 Annonce Est
Républicain
Première rencontre
avec les
responsables
Acquisition par
M. HONSEL d'une
parcelle de 80 ares
en zone artisanale
- 1990 Permis de construire
- 1991 Remise des clés

Construction neuve d'une superficie de 1 887 m² (usine et pavillon)

Bâtiments réalisés par la Commune, mis à disposition sous forme de crédit-bail
pendant 15 ans

Coût	5 378 544 F H.T. - Intervention	→	Conseil Général 500 000 F
		→	Conseil Régional 400 000 F (avance remboursable)
Emplois	prévision	→	20 à 25 emplois
	1995	→	45 emplois.

MARANDET - SUPER U



- 1989 Encouragement au
maintien des com-
merces dans la loca-
lité par l'aménage-
ment de l'entrée de
F R A S N E

- travaux d'infrastructures - plantations
- ralentissement de la circulation
- sécurité pour l'entrée du Centre Commercial
- amélioration du «cadre de vie»

Coût

614 750 F - Subvention → Conseil Général : 83 579 F

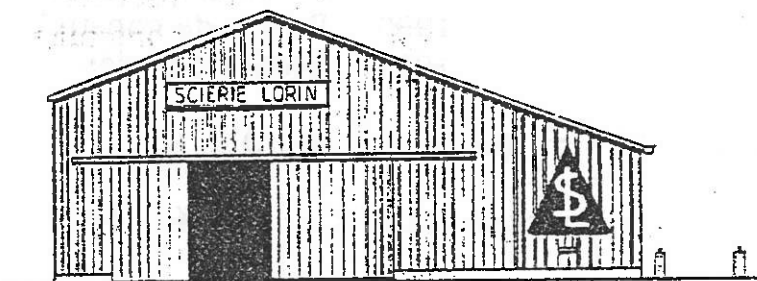
dont extension réseau eau, électrification, assainissement de l'entrée de Frasne

Construction : le Centre Commercial est financé par M. MARANDET;

Emplois

→ 18 personnes.

LORIN - Scierie



1991 Achat, par M. LORIN, d'une parcelle de 4 ha en zone industrielle destinée à l'implantation d'une scierie (et possibilité d'extension) avec réserve foncière en vue de la construction d'un pavillon d'habitation (1995)- Prix de vente : 13.50 F HT le m²

1992 Fin de chantier. Aménagement de la plateforme avec raccordement aux réseaux effectué par la Commune.

Coût

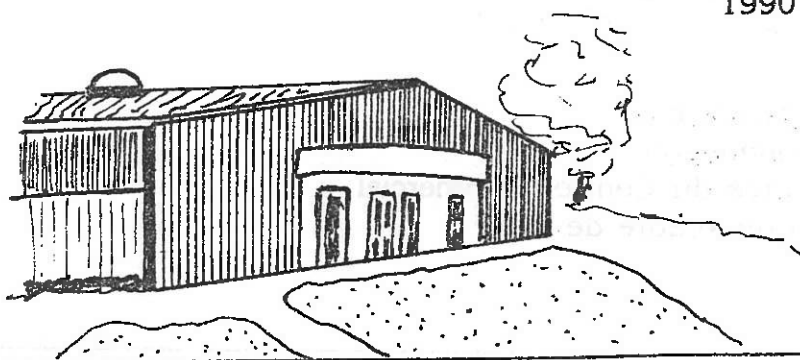
780 000 F HT - Subvention → Conseil Général : 310 000 F

Construction du bâtiment financée par M. LORIN

Emplois

→ 9 personnes

PETITE - Boissellerie



1990 Premiers contacts en février. Achat, par la Commune, de l'ancien bâtiment Guyon

Travaux d'aménagement et d'extension

Remise des clés au début de l'été

Coût 944 982 F HT - Subvention → Conseil Général 137 000 F
→ Conseil Régional 195 000 F
(avance remboursable sans intérêt)

Emplois → 3 personnes à temps plein
→ 6 à 7 personnes à temps partiel (selon les saisons)

1994 Regroupement de deux fabrications (boîtes à fromage-coffrets à vin) sur un même site avec construction d'une usine en zone artisanale d'une superficie de 1 067 m²
Remise des clés en octobre.

Coût 2 280 000 F HT - Subvention Conseil Général → 340 000 F attribués
→ 238 000 F encaissés en
en 94

Bâtiment réalisé par la commune et mis à disposition avec un crédit-bail sur 15 ans.

Emplois → 10 personnes à temps plein
→ 16 personnes à temps partiel

Utilisation des anciens locaux :

- Commune : ateliers municipaux
- Comité des fêtes : local de rangement du matériel.

VITTE - Pierre de taille

Aide au transfert et à la réinstallation d'un atelier :



1993 Achat, par la commune, des locaux DONEY pour aménagement du bâtiment existant (400 m²) et des abords

1994 Remise des clés

Coût 937 747 F HT - Intervention → Conseil Général 180 338 F

Bâtiments mis à disposition avec un crédit-bail sur 15 ans.

Emploi → 5 personnes à temps plein
→ 1 personne à mi-temps

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

16 réunions de travail ont été organisées entre élus et commerçants, artisans, services pour mener une réflexion sur :

- ① le commerce ↪ maintien et développement du commerce local
- ② l'habitat ↪ rénovation, création de locatifs, accession à la propriété
- ③ l'emploi ↪ recherche d'emploi pour le personnel féminin
- ④ la sécurité ↪ aménagements pour la traversée du village (stationnement, parkings...)
- ⑤ le tourisme ↪ aménagement d'une promenade, d'un parc avec aire de jeux (vente de produits régionaux, soirées à thème)
- ⑥ l'animation ↪ mise en place d'un marché, d'une foire.

La dernière réunion s'est tenue le 8 avril 1992 avec la participation de la Chambre de Commerce.

Les réalisations

- ❖ Aide à la réhabilitation du bâtiment Barthelet.
- ❖ O.P.A.H. : Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat
- ❖ Création d'emplois dans divers domaines
- ❖ Etude globale sur la traversée de Frasne, terminée fin 1994
réalisation du parking : de la salle de fêtes
de la Poste
de l'église (réalisation en 95)
- ❖ Création d'un Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Développement de l'Économie Touristique (SIADET)
- ❖ Etude sur le lancement d'un marché à Frasne ; premier rendez-vous en juin ou juillet 95

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

1994 → Révision du P.O.S.

- Objectifs → organiser le développement urbain
→ protéger les espaces naturels
→ réserver des secteurs pour les zones artisanales et industrielles

□ Réserve de zones pour l'artisanat et l'industrie

3 zones sont concernées :

- 1ère zone ↗ entre la Rue du Moulin et la Route de Bonnevaux
2ème zone ↗ derrière les établissements HONSEL et PETITE.

Ces deux zones sont classées en 1NA dont voici le règlement :

DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE 1 NA

Caractères de la zone 1 NA :

Cette zone comprend des terrains non équipés destinés à recevoir des activités. Le règlement applicable à cette zone, très protecteur, interdit toutes les occupations et utilisations du sol qui la rendraient impropre ultérieurement à l'urbanisation.

Le passage à l'urbanisation pourra se faire soit par la modification ou la révision du P.O.S. soit par la réalisation d'une Zone d'Aménagement Concerté.

-
- 3ème zone ↗ derrière les établissements CEBE (environ 6 ha)
Cette zone est classée en zone 3 NA, pouvant recevoir toute industrie.

□ Organisation de secteurs au centre du village

5 secteurs sont classés en zone 2 NA

**CAHIER DES CHARGES
POUR TOUTES LES ZONES 2NA**

à signer avant tout accord de permis de construire.

1°) - *Le demandeur doit obligatoirement prendre rendez-vous avec :*

** la Commission Urbanisme pour s'informer des réseaux existants et des conditions liées à l'obtention du permis.*

** Le Syndicat des Eaux : Monsieur Marcel DICHAMP - La Rivière Drugeon.*

** La Direction Départementale de l'Équipement de LEVIER : Monsieur NONNOTTE - Monsieur BRESSAND. Une étude avec ces services déterminera un schéma et un calibrage des réseaux à créer.*

Les travaux concernant l'eau seront suivis par Monsieur DICHAMP ; concernant les égouts, par les employés municipaux.

2°) - *Le plan d'aménagement de la zone devra être fourni par le demandeur, visé par la D.D.E. et être accepté par le Conseil Municipal.*

3°) - *Le réseau routier devra être effectué de manière à desservir l'extension de la zone, une place de retournement devra être créée s'il n'y a pas de bouclage. (Sinon la commune ne pourra effectuer le déneigement et les ordures ménagères devront être déposées sur un lieu de passage)*

L'emprise cédée devra avoir une largeur minimum de 7 m et la voie de circulation, une largeur de 5 m. Sa réalisation devra être faite de manière à supporter un trafic moyen porteur de 10 à 15 tonnes et sera terminée par un revêtement type bi-couche.

Cette emprise devra être délimitée et bornée.

4°) - *Pour les zones de possédant pas de séparatif :*

Les eaux pluviales devront être évacuées par tranchée filtrante (une étude de terrain faite par un cabinet spécialisé devra être fournie spécifiant que les eaux pluviales seront résorbées dans un délai normal.)

5°) - *En aucun cas les eaux pluviales ne seront admises dans le réseau des eaux usées.*

6°) - *Les réseaux EDF et PTT devront être enterrés.*

7°) - *Si une station de relevage doit être créée pour les eaux usées, elle sera obligatoirement située sur le terrain privé du constructeur, lequel assurera l'entretien et la surveillance.*

8°) - *La réalisation de tous ces travaux détermine l'obtention du permis de construire. Tous les frais et travaux sont entièrement à la charge du demandeur.*

9°) - *Une redevance équivalant à 80 % du montant d'un assainissement individuel sera demandée à tout constructeur. Cette redevance s'ajoute à la taxe locale d'équipement ; son montant est fixé à 25 000 F T.T.C.*

Au total , 63 logements ont été réhabilités pour un coût global de 9 597 607 F subventionnés à hauteur de 2 300 936 F

2) - LE LOTISSEMENT DE LA CHAPELLE

Dès 1989, le Conseil Municipal a mené plusieurs actions en faveur du logement avec en particulier la création d'un nouveau lotissement.

Après avoir beaucoup construit dans la partie basse du village, il a été décidé de rééquilibrer l'urbanisation en créant un lotissement sur une parcelle communale, Rue de la Chapelle.

C'est ainsi qu'un nouveau quartier va naître dès 1990 avec à terme 70 maisons nouvelles qui seront implantées suivant un programme mis au point par un architecte.

Les travaux de viabilisation du lotissement nous ont permis d'améliorer les réseaux de tout un secteur (raccordement des anciennes maisons de la Rue de la Chapelle) Réparti en 3 tranches, ce projet voit aujourd'hui la 1ère tranche quasiment réalisée.

Beaucoup de personnes ont pu accéder à la propriété grâce à un prix raisonnable du m² de terrain (130 F HT)

La Commune, au fur et à mesure de la vente des parcelles, récupère son investissement de départ ; à terme, ce lotissement doit s'équilibrer au niveau financier.

3) - CONSTRUCTION DE H. L. M.

Pour offrir des logements sociaux, le Conseil Municipal s'est immédiatement inscrit pour un programme de construction de logements sociaux. La Commune a dû prendre en charge le terrain au lotissement et garantir les loyers.

Ces 11 logements ,dans des maisons indépendantes bien intégrées au lotissement, accueillent des familles qui ont ainsi trouvé des appartements conformes à leurs besoins.

AMELIORATION DES SERVICES ET CREATIONS

Une population pour vivre correctement a besoin d'un certain nombre de services allant des écoles aux professions médicales en passant par l'accueil des personnes âgées, la poste, la gare, la gendarmerie, la distribution de l'eau, la banque....

Tous les services principaux sont présents dans notre commune et le Conseil s'est attaché dans certains cas à les améliorer, et là où ils n'existaient pas à les créer.

L'UNITE DE VIE POUR LES PERSONNES AGEES

construite par le Conseil Général Du Doubs sur un terrain mis à disposition par la commune et qui va pouvoir accueillir 24 personnes du secteur dans un bâtiment bien adapté, situé au coeur du village. Pour son fonctionnement, la gestion, huit à neuf emplois sont ainsi créés.

Voilà un bel exemple d'aménagement du territoire et la création d'un service très attendu.

RESTRUCTURATION DE LA CASERNE DES POMPIERS

Après le déplacement des ateliers municipaux, la caserne occupe maintenant l'ensemble du bâtiment communal ce qui va permettre de mieux loger tout le matériel et offrir des locaux fonctionnels aux hommes pour leur formation et pour leurs instants de vie en caserne. La commune va investir 900 000 F dans ces travaux, après avoir aussi toutes ces années assurée les coûts de fonctionnement et l'achat du matériel nécessaire.

REFECTION DE LA POSTE

Bien placé près de la gare et des écoles, la poste est un service indispensable. Nous avons tenu à lui donner une nouvelle jeunesse avec la reprise des façades et l'aménagement des abords et d'un parking.

LE COLLEGE EMILE LAROUÉ

La progression des effectifs ,et le fait que le Collège avait besoin d'importants travaux d'entretien ,il a fallu sur trois ans programmer des travaux de restructuration et prévoir des améliorations de confort pour les élèves. Ces travaux dont le coût total s'élève à plus de 2 000 000 F ont été financés pour 40% par les communes du SIVOM et 60% par le Conseil Général du Doubs

Chaque année les communes ont donné des subventions pour financer les activités sportives et culturelles : 160 F par élève en 1995

NCS ECOLES

Lieux où notre jeunesse prépare l'avenir ,les écoles font l'objet d'une attention toute particulière afin de donner à l'équipe enseignante les moyens de remplir sa mission au mieux. Nous sommes intervenus dans l'entretien des locaux : aménagement de la BCD , création de bureaux et de salle de réunion, réfection des peintures dans les classes, achat de matériel . Nous avons aidé les projets de classes de découverte et d'autres projets comme les coûts de transport à la piscine , le ski de fond ...

Chez les petits de l'école maternelle , nous avons repris le problème du chauffage électrique, acheté du matériel réalisé divers aménagements dans l'école et dans la cour

LA GENDARMERIE

Dans le cadre du SIVOM nous venons de réaliser un certain nombre de travaux à la gendarmerie avec le changement d'une porte de garage, de volets roulants dans les bureaux, et changement de la talvanne pour une meilleure isolation

LE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS

Nous avons la chance d'avoir dans notre village un mouvement associatif important, qui recouvre de nombreux domaines d'activités et qui est animé par un grand nombre de bénévoles compétents.

Le Conseil Municipal est convaincu que c'est-là une des forces vives de notre commune, et qu'il fallait définir une politique volontariste dans ce sens. Pour cela nous avons choisi de ne pas augmenter régulièrement les subventions de fonctionnement, mais de prendre en compte les projets dans lesquels un partenariat pouvait s'instaurer entre la commune et les associations.

Aujourd'hui le résultat nous semble positif comme vous pouvez en juger avec les liste des dossiers traités:



Avec **LES AMIS DE LA MUSIQUE** nous avons créé une école de musique et pour cela aménagé des locaux dans la salle des fêtes. Le succès de cette école est reconnu aujourd'hui grâce à l'investissement des musiciens et la participation du Conseil pour l'aspect financier ou l'achat d'instruments. Cette formation culturelle est assez exceptionnelle en milieu rural et mérite un soutien.



Avec **CLUB DE FOOT** nous avons pu éclairer le terrain de foot pour les rencontres en nocturne. Le club a participé à hauteur de 200 000 F et la commune pour 150 000 F. Le reste a été financé par les subventions du Conseil Général. Ce projet a permis au club de programmer beaucoup de rencontres en nocturne, ce qui semble aussi apprécié par les spectateurs plus nombreux.



Avec **LE SKI CLUB HAUTE JOUX CESSAY**, le conseil a poursuivi l'aménagement du chalet commencé en 1988 et a surtout installé un éclairage solaire. Ce club bénéficie du soutien du SIVOM pour le matériel et du Conseil Général pour le coût chaque hiver d'un moniteur de ski diplômé.

Pour la nouvelle association **ABCDEF**, nous avons mis à sa disposition une salle qui a été aménagée au-dessus des garages de la poste. Cette association a pu ainsi développer de nouvelles activités à Frasne : tennis de table, théâtre, cinéma ...

Une nouvelle société **LA PETANQUE FRASNOISE** s'est aussi créée pendant de mandat et a rapidement connu le succès . Pour pouvoir jouer toute l'année , il a fallu envisager la création d'un boulodrome couvert . Le projet est en cours de réalisation avec un financement de 260 000 F environ de la commune (achat du bâtiment plus travaux) . Les membres du club réalisent une grande part de l'aménagement (100 000F prévus)



L'ELAN SPORTIF est aussi une nouvelle association , qui elle se consacre à la gymnastique des enfants. Plus de 50 enfants pratiquent cette année . Pour aider cette association le Conseil a décidé d'acheter le matériel lourd nécessaire à la pratique de ce sport ,et met bien entendu le gymnase à disposition.



Les étangs méritent un suivi constant et des travaux sont souvent indispensables. **LA GAULE FRASNOISE** a toujours travaillé en étroite collaboration avec la commune . Elle peut avec le Conseil Supérieur de la Pêche apporter des subventions pour des travaux importants. C'est ainsi qu'elle avait versée 150 000 F pour l'étang des Moulins et cette année elle a participé à hauteur de 90 000 F sur les 450 000 f de travaux de la digue de l'étang Lucien . La pêche est un loisir mais aussi un sport qui se développe d'où notre volonté d'aider . Merci aux Pêcheurs et aux Chasseurs pour tous les petits travaux d'entretien qu'ils font chaque année.



FAMILLES RURALES qui est encore régulièrement appelée l'Association familiale , est un partenaire important de la commune compte tenu de son engagement auprès des familles et de la prise en charge des loisirs des enfants pendant les vacances . Depuis 10 ans elle fait un travail remarquable pour les centres de loisirs de l'été ou pour les camps des adolescents. Le conseil finance le fonctionnement (18000f par an) ,a acheté le matériel de camping avec l'aide de la CAF de Besançon (30 000F), et reste à l'écoute d'autres projets comme celui d'une halte garderie.

Nous avons pu mettre en place une véritable politique d'aide à l'ADMR avec les communes du secteur afin d'assurer chaque année une subvention correcte (6F par habitant pour 1995) pour lui permettre de remplir correctement son rôle auprès des familles et des personnes âgées. Cette association et tous ses bénévoles sont à remercier pour leur engagement dans la politique d'aide à domicile en milieu rural

Pour toutes les associations, la commune a mis à leur disposition tous les locaux dont elles avaient besoin : les salles, les terrains, les services de la mairie (photocopies ...). Frasne est une commune bien équipée dans le domaine sportif avec ses salles, gymnase, 3 terrains de tennis, un terrain multi-sports vers l'Espace d'accueil, les jeux de boules, le chalet du ski ...

Mais les coûts de fonctionnement et d'entretien vont devenir de plus en plus élevés et il faudra que chacun gère au mieux ce qu'il utilise.

Pour ceux qui ne connaissent pas encore toutes les associations, en voici la liste arrêtée en mai 1995 :

Le club sportif de Frasne (football)
Les Amis de la musique (orchestre d'harmonie et école de musique)
Le comité des fêtes (qui regroupe toutes les associations)
L'ACCA (société de chasse)
La Gaule frasnoise (société de pêche)
Les Anciens Combattants
Rhin et Danube
Les Anciens d'AFN
Le Tennis club
Le ski club Haute Joux Cessay
Frasne Douroula
ABCDEF (théâtre ,tennis de table ,cinéma)
Théâtre du Bric à Brac
l'Elan sportif (gymnastique des enfants)
Gymnastique féminine
L'amicale bouliste
La pétanque frasnoise
L'Amicale des cheminots
L'Amicale des pompiers
L'association des jeunes sapeurs pompiers
La chorale
L'Action catholique des femmes
Club du 3ème Age
L'ADMR (aide à domicile en milieu rural)
Familles rurales
L'Amicale des donneurs de sang
L'entente cycliste frasnoise

These notes are intended to provide a general overview of the project and its objectives. The primary goal is to develop a comprehensive system that can handle a wide range of data and provide a user-friendly interface. The system will be designed to be scalable and flexible, allowing for future expansion and modifications. The project is currently in the planning phase, and the next steps are to define the requirements and develop a detailed design.

The system will be developed using a modular architecture, which will allow for the reuse of components and the integration of new features. The user interface will be designed to be intuitive and easy to use, with a focus on providing clear and concise information. The system will be tested thoroughly to ensure that it meets the requirements and is reliable and secure. The project is expected to be completed within the next six months.

The system will be developed using a modular architecture, which will allow for the reuse of components and the integration of new features. The user interface will be designed to be intuitive and easy to use, with a focus on providing clear and concise information. The system will be tested thoroughly to ensure that it meets the requirements and is reliable and secure. The project is expected to be completed within the next six months.

The system will be developed using a modular architecture, which will allow for the reuse of components and the integration of new features. The user interface will be designed to be intuitive and easy to use, with a focus on providing clear and concise information. The system will be tested thoroughly to ensure that it meets the requirements and is reliable and secure. The project is expected to be completed within the next six months.

The system will be developed using a modular architecture, which will allow for the reuse of components and the integration of new features. The user interface will be designed to be intuitive and easy to use, with a focus on providing clear and concise information. The system will be tested thoroughly to ensure that it meets the requirements and is reliable and secure. The project is expected to be completed within the next six months.

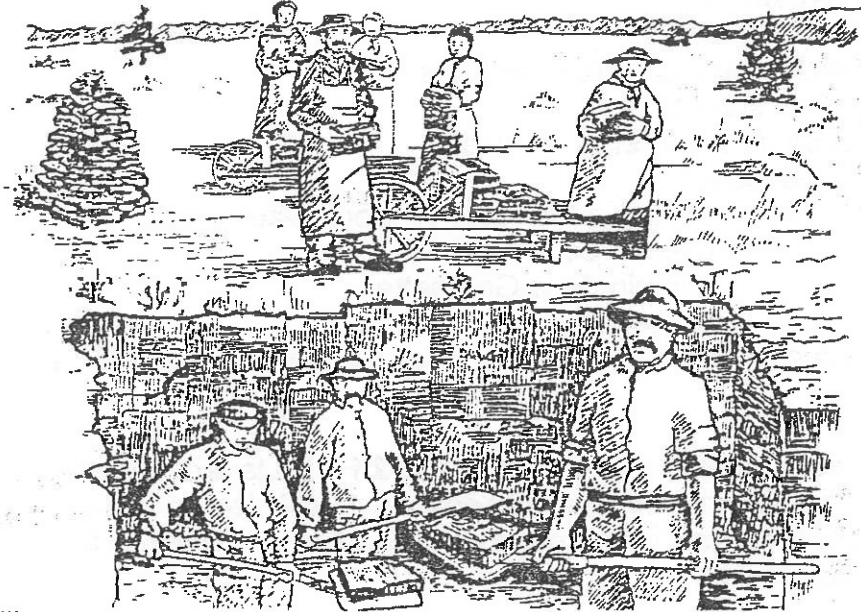
The system will be developed using a modular architecture, which will allow for the reuse of components and the integration of new features. The user interface will be designed to be intuitive and easy to use, with a focus on providing clear and concise information. The system will be tested thoroughly to ensure that it meets the requirements and is reliable and secure. The project is expected to be completed within the next six months.

The system will be developed using a modular architecture, which will allow for the reuse of components and the integration of new features. The user interface will be designed to be intuitive and easy to use, with a focus on providing clear and concise information. The system will be tested thoroughly to ensure that it meets the requirements and is reliable and secure. The project is expected to be completed within the next six months.

NOTRE PATRIMOINE NATUREL

La situation de notre commune, son histoire à travers les temps géologiques font que nous avons hérité d'un patrimoine naturel exceptionnel. Nos forêts, nos tourbières, nos étangs, nos marais sont autant de milieux curieux qu'il faut savoir conserver et donc protéger. Les générations futures devront pouvoir connaître les mêmes joies que nous lorsque nous nous promenons sur les tapis de sphagnes, entre les bosquets de pins, au bord des étangs ou au plus profond de nos forêts.

L'équipe municipale n'a pas hésité à investir dans l'aménagement du sentier de découverte de la tourbière ou à s'associer avec d'autres communes pour la conservation de la richesse biologique de la vallée du Drugeon



Il est vrai qu'il peut y avoir des approches différentes suivant les sensibilités de chacun. Jusqu'où faut-il aller dans les aménagements touristiques sans risquer de mettre en danger ces milieux ? Où se situe le point d'équilibre entre l'économie et l'écologie ? Est-ce qu'il faut prendre des mesures très contraignantes pour la protection ou trouver un juste milieu en responsabilisant chaque citoyen ?

Autant de questions pour lesquelles il n'est pas toujours facile de trouver des solutions. Nous pensons malgré tout qu'en ayant :

- protégé les tourbières tout en prévoyant un accès du public sur une certaine zone
- aménagé l'étang du moulin et l'étang Lucien
- contribué à la mise en place du programme sur le bassin du Drugeon
- décidé de revoir notre système d'assainissement
- géré nos forêts au mieux et augmenté la surface boisée de la commune

nous avons pris de bonnes décisions en faveur de notre patrimoine naturel. Il reste beaucoup à faire, mais bien des projets s'inscrivent dans la durée et demandent que d'autres partenaires nous rejoignent pour nous aider à investir.

BÂTIMENTS COMMUNAUX VOIRIE - RÉSEAUX

La commune possède un certain nombre d'autres bâtiments communaux pour lesquels il faut sans cesse investir pour leur entretien. Nous pouvons rappeler :

Eglise : réfection de la zinguerie sur le pourtour de la grande nef. Un projet est à l'étude pour la talvanne.

Presbytère : d'importants travaux ont été réalisés en partenariat avec la Paroisse. Cette dernière a investi l'essentiel de la prime d'assurance suite à l'incendie de la salle paroissiale.

Au total, ce sont 932 450 F qui furent consacrés au bâtiment ce qui a permis de loger M. l'Abbé SIRON et sa soeur dans des conditions normales, tout en créant une chapelle et une salle de réunion. La Paroisse a donné 600 000 F

Ferme de Cessay : après l'incendie de 1993 qui a endommagé notre patrimoine communal, nous avons fait reconstruire cette ancienne ferme qui va pouvoir devenir un autre lieu de visite avec le projet d'écomusée. Il est également prévu d'y aménager une salle pour la mettre à votre disposition. Actuellement, les travaux de toiture et de maçonnerie sont terminés.

Petit gymnase : réfection de l'étanchéité de la terrasse. Nous réfléchissons à une solution pour le rangement du matériel.

Salle des Fêtes : réfection de la zinguerie du toit, remplacement de la cuve à fuel et divers travaux électriques et de peinture.

Pavillon : réfection totale d'un logement communal avec l'O.P.A.H.

Cimetière : une nouvelle série de caveaux a été réalisée et commercialisée par une entreprise locale. Il est prévu l'édification d'un colombarium ainsi que la réparation du mur d'enceinte.

Ateliers municipaux : après le départ de la Boissellerie PETITE dans ses nouveaux locaux, nous avons pu y installer les ateliers municipaux en réservant un espace pour le Comité de Fêtes afin qu'il puisse loger son matériel.

VOIRIE - CHEMINS RURAUX

La commission des chemins ruraux, en partenariat avec l'association foncière et la Direction Départementale de l'Agriculture, a mis en place plusieurs programmes pour la création et la réfection de chemins communaux desservant nos forêts, nos étangs et les terres agricoles...

Les chemins de CHAYE, COMBRESSAND, MONT MONDON, du MUR, du SUCHAL, de FRAIGNAUD et des PÊCHEURS, soit plus de 4 kilomètres, ont reçu un recalibrage, un revêtement d'enrobé ou de goudron.

↳ Coût des travaux 607 548.35 F T.T.C. - Subvention → 73 937 F

Le même type de travaux a été réalisé pour les chemins d'exploitation n° 6-8-9-10-11-12.

↳ Coût des travaux 334 619.99 F T.T.C. - Subvention → 116 640.38 F

(Un emprunt de 190 000 F a été contracté par l'Association Foncière.)

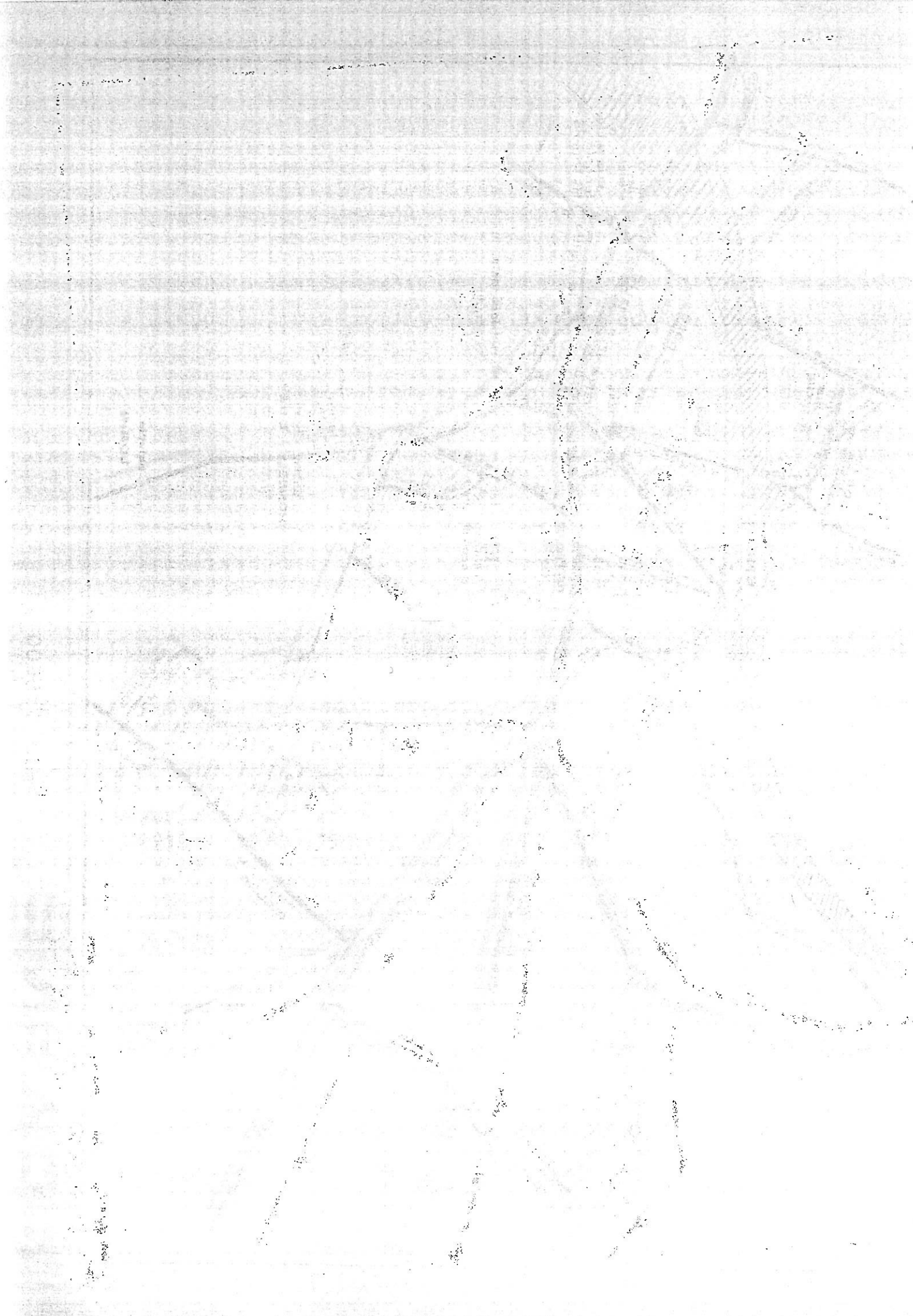
En 1994, plusieurs travaux routiers ont été effectués dans le village :

• Rue du Moulin	443 560.68 F TT
(construction de trottoirs)	
Subvention : 88 393 F	
• Rue des Cygnes	42 452.69 F TTC
• Rue des Cités	229 289.50 F TTC
Rue des Gentianes	
• Rue du Château d'Eau	52 455.58 F TTC
• Rue des Sorbiers	150 189.59 F
(aménagement)	

Pour cette année, la réfection de la Rue des Ateliers vient d'être adjudgée pour la somme de 230 973 F.

Subvention à percevoir : 79 489 F

Le programme de voirie établi, sera réalisé par ordre de priorité.





LES NOMS DE RUES LIES A UNE CONSTRUCTION

RUE DES ATELIERS

14 août 1958 pour un montant de
5 700 000 francs.

La rue des Ateliers doit son nom aux ateliers municipaux qui y sont installés depuis la fin des années 60.

Pour parler de l'origine de ces ateliers, il faut remonter en réalité au mois de février 1955, mois au cours duquel un incendie détruit la scierie Louvrier-Bourdin. Cette scierie était autrefois installée à l'emplacement de la gendarmerie et du cabinet des vétérinaires, rue Omer Lamy. A la suite de cet incendie, deux parcelles d'environ 17 ares chacune sont mises en vente aux enchères publiques. Après un refus du contrôle des opérations immobilières, la commune en acquiert la propriété le

Sept ans plus tard, en juillet 1965, la commune "envisage la démolition de l'ancienne usine Louvrier-Bourdin et sa reconstruction dans le domaine de Cessay pour servir de stabulation libre". Elle propose alors aux agriculteurs la vente de cette usine moyennant le prix de 5 000 francs payable en 15 ans. Mais en avril 1967 les agriculteurs font connaître leur désaccord et la vente n'a pas lieu.

En 1968, un forain demande si la commune est toujours d'accord pour vendre l'ancienne scierie Louvrier-Bourdin (1). La commune décide alors de "conserver

ce bâtiment pour loger le matériel communal, cylindre, benne à ordures, trieur, etc., après en avoir changé l'implantation". Le déplacement de l'usine Louvrier-Bourdin est alors inscrit au budget additionnel le 22 juin 1968 pour un montant de 10 000 francs.

Pour la petite histoire, signalons également qu'en février de la même année la Société Pastorale du Coin du Bas avait demandé à acheter l'appentis de l'ancienne usine, appentis qui est toujours visible dans les communaux, à droite, après la rue du Moulin.

En janvier 1975, par 7 voix contre 4, la commune décide d'aménager le hangar communal pour loger le matériel des pompiers, qui se trouvait alors dans le bâtiment occupé actuellement par le Crédit Agricole. Le projet prévoit notamment l'installation de quatre portes basculantes. La réception définitive de ces travaux fut prononcée le 24 janvier 1976 pour un montant total de 68 993,25 francs TTC.

La même année est envisagée l'extension de ce bâtiment (avec trois nouvelles portes bascu-

lantes). La réception des travaux a lieu le 13 mai 1978 avec un coût global de 74 702,90 francs TTC. La caserne des pompiers et les ateliers municipaux se trouvent ainsi réunis sous le même toit dans la rue des Ateliers.

En 1990 la commune achète l'ancien hangar Guyon, situé à côté du bâtiment communal, pour y installer la boissellerie Petite. Mais à la suite du regroupement de ses fabrications (boîtes à fromage et coffrets à vin) et de la construction d'une nouvelle usine, l'entreprise Petite quitte la rue des Ateliers pour rejoindre la zone artisanale.

Depuis, le bâtiment ainsi libéré est occupé par le Comité des Fêtes (rangement de matériel) et par les ateliers municipaux. Quant aux pompiers, ils ont dorénavant une caserne plus spacieuse et rénovée.

Michel Renaud

(1) Cette demande peut en surprendre quelques-uns. Aussi est-il utile de préciser que, avant de descendre vers la salle polyvalente, la fête de Frasné, qui a toujours lieu le 3e dimanche de mai, était installée vers le site de cette scierie.

AUTOCRITIQUE

Certains dossiers n'ont pas trouvé de solution pendant ce mandat:

- L'aménagement du passage souterrain: après avoir fait faire des études par un architecte ,nous n'avons pas donné suite au vue des coûts et des contraintes. L'erreur a été faite au moment de la construction ; c'est là que nous n'avons pas été suffisamment attentifs pour ceux qui étaient responsables.

Mais nous n'avons pas pour autant négligé le quartier des Cités . D'importants travaux ont été réalisés: réseau électrique ,réfection de toutes les rues et trottoirs, espace vert , éclairage public

- Pour les jeunes du village nous n'avons pas mis à leur disposition une salle comme beaucoup d'entre eux le souhaitent. Ce dossier sera à reprendre à partir d'une concertation avec les jeunes et en leur demandant de s'organiser et de prendre leurs responsabilités.

- Pour les principaux dossiers ,nous n'avons pas toujours réussi à communiquer nos objectifs et expliquer nos raisons . Le bulletin municipal n'est peut-être pas suffisant. Il faut envisager d'autres formes de communication comme des réunions publiques sur les grands projets afin de mieux recueillir votre avis.

- Des travaux pourtant urgents n'ont pas été faits comme:

- reprendre le mur d'enceinte du cimetière pour éviter la détérioration des tombes

- la talvanne de l'église : mais des solutions sont en vue

- réfection de certains trottoirs

- l'entretien de certains bâtiments

- Au lotissement de la Chapelle aucune solution valable n'a été trouvée pour l'évacuation des eaux de pluie. Ce dossier deviendra urgent si le lotissement continue à se remplir

- La décharge reste un point noir sur notre commune qu'il faudra faire disparaître à brève échéance en s'organisant avec d'autres communes pour une déchetterie . Nous sommes tous concernés aussi afin de respecter certaines consignes . Il est dommage ,alors que nous avons deux ramassages par semaine de voir autant de sacs d'ordures ménagères dans cette décharge

Vous avez certainement d'autres points pour lesquels vous pensez que nous n'avons pas tout fait ce qu'il fallait . N'oubliez pas de le signaler à la prochaine équipe municipale qui sera très certainement aussi à l'écoute de la population

MEMORANDUM

TO: [Illegible]

[Illegible text block]

[Illegible text block]

[Illegible text block]

[Illegible text block]

[Illegible text block]

ÉTAT CIVIL - 1994

NAISSANCES

BARRERAS-GOMEZ Océane Valéry Arlette Maria	30 août
BASMAKCI Umran	22 janvier
BRUCHARD Audrey Marie Dominique	20 septembre
CERDAN Adeline Patricia Yvonne	24 novembre
COURDIER Tino Victor	05 février
DHOTE Adeline Florence	17 avril
GAILLARD Jordan Emmanuelle Patrice	15 avril
GOISSET Julien Charles Roger	09 juillet
GRIMAUT Alexandre Daniel Bernard Patrice	14 octobre
GRISOT Florine	17 janvier
LANQUETIN Xavyer	24 octobre
MARMIER Bastien Nicolas Hervé	28 septembre
MARMIER Johan Philippe	17 mars
MATHIEU Maïcky olivier Manuel	17 mars
MOURAUX Emeline Florence Patricia	31 janvier
PARIS Anthony Jacques Geoffrey	15 septembre
PARIS Marine Alexia Bruno	26 novembre
PELLETIER Wilfried Alain Nathan	16 janvier
RENAUD Lysa Alexia Lucie	08 novembre
SAILLARD Pierrick Etienne Benjamin	23 mai
SAUSSARD Camille Claire Philippine	02 février
SERGENT Julie Christelle Françoise	10 mai
VUILLEMIN Harold Marie Pascal Emile	25 décembre

MARIAGES

CUENOT Louis Marie Marc Jules MARMIER Brigitte Marie Georgette	16 juillet
GUINCHARD Jean-Marc HARDY Catherine Jacqueline Nicole	03 septembre
MAILLARD Jean-Luc Gabriel Bernard Robert TARDEVET Lydie Paulette Jeanne	15 octobre
NJOCK BATHA Dieudonné NGO HAGBE Augustine	11 juin
ORTIZ François THOMASIC Stéphanie Nicole Jacqueline	26 mars
SALVI Alain Primo PIANET Laurence Andrée Henriette	15 octobre
SAUSSARD Olivier MARMIER Marie-Pierre Colette Claude	23 juillet
SERRETTE Hervé Roland Henri MEINHARD Christine Ingrid	19 août
VUILLAUME Fabien Marie André PERNY Brigitte Marie-Claire Géraldine	27 août
VUILLEMIN Hervé Bernard Jean MARMIER Josiane Gilberte Paulette	13 août

MARIAGES CÉLÉBRÉS HORS DE FRASNE

TOURNOUX Laurent Martin Daniel	
SUAREZ Louise-Anne Martine Jeanne	94
MOURAUX Philippe Pascal	
JEANNIN Géraldine Annie Yvonne	30 avril
MARMIER Yves	
HEUVRARD Christine	23 avril

DÉCÈS

BARTHELET Paul Emile Séraphin	19 juin
CUBY Gabrielle Joséphine Marguerite	01 juin
GARNERET Eugénie Augusta	06 juillet
GAUBERT André Romain	26 avril
GRENOUILLET Louis Maurice	24 juillet
LAMBERT Fernand Marie-Louise	23 octobre
MARMIER Bastien Nicolas Hervé	25 décembre
NICOD Alphonse Camille Marie	24 novembre
PATOZ Andrée Victorine	14 juillet
PELLETIER André Jean Joseph	08 octobre
POIX Georges Henri Lucien	22 février
REBOUILLAT Georges Joseph Eugène	25 octobre

SERVICES DE GARDE

DOCTEURS	PHARMACIE
CHESNEL 81.49.81.14	FRASNE.....81.49.81.50
HUMBEY 81.49.84.57	LEVIER.....81.49.54.99
JEANNIN 81.89.72.88	GOUX81.38.22.63
TARTARIN 81.89.80.52	COMMISSARIAT 81.38.51.10
TARRIUS 84.51.31.38	(Pontarlier)

INFIRMIÈRES 81.49.83.59 (8h/8h30 - 11h30/12h - 18h30/19h)
 PEDICURE 81.39.20.91 au dispensaire les 2e et 4e mardis
 VÉTÉRINAIRES ... 81.49.81.48

DATES	DOCTEURS	PHARMACIES
04 JUIN	TARRIUS	PONTARLIER
05 JUIN	TARRIUS	PONTARLIER
11 JUIN	HUMBEY	FRASNE
18 JUIN	TARTARIN	PONTARLIER
25 JUIN	CHESNEL	GOUX
02 JUILLET	TARRIUS	FRASNE
09 JUILLET	HUMBEY	PONTARLIER
14 JUILLET	TARRIUS	PONTARLIER
16 JUILLET	TARTARIN	GOUX
23 JUILLET	TARRIUS	LEVIER
30 JUILLET	CHESNEL	FRASNE
06 AOÛT	HUMBEY	GOUX
13 AOÛT	TARTARIN	PONTARLIER
15 AOÛT	TARTARIN	PONTARLIER
20 AOÛT	CHESNEL	LEVIER
27 AOÛT	TARRIUS	FRASNE
03 SEPTEMBRE	HUMBEY	PONTARLIER
10 SEPTEMBRE	TARTARIN	LEVIER
17 SEPTEMBRE	CHESNEL	PONTARLIER
24 SEPTEMBRE	TARRIUS	FRASNE
01 OCTOBRE	HUMBEY	LEVIER
08 OCTOBRE	TARTARIN	PONTARLIER
15 OCTOBRE	CHESNEL	FRASNE
22 OCTOBRE	TARRIUS	PONTARLIER
29 OCTOBRE	HUMBEY	GOUX

